

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Du 19 décembre 2016 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant et Christian Martel.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La directrice générale dépose le certificat de transmission de documents.

306-12-2016

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 19 décembre 2016

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

----- A D O P T É E -----

307-12-2016

Résolution présentant et adoptant le cahier des prévisions budgétaires de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes stipulant que le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du cahier des prévisions pour l'exercice financier 2017 et s'en déclarent satisfaits;

Suivant la présentation par monsieur le maire, Steve Plante du cahier des prévisions budgétaires 2017;

Il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2017 tel que présenté totalisant des revenus et des dépenses 6 655 588 \$.
2. QUE le cahier des prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.
3. QU'un document explicatif du budget 2017 est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

308-12-2016

Résolution visant l'approbation du programme des dépenses en immobilisations 2017 – 2018 – 2019 de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que l'article 473 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 avant la tenue de la présente séance et s'en déclarent satisfaits;

Suivant la présentation par monsieur le maire;

Il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 totalisant des investissements de l'ordre de 8.8 M\$.
2. QUE le programme triennal fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.
3. QU'un document explicatif du programme triennal est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

309-12-2016

Résolution adoptant le règlement numéro 613 établissant les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et à l'approbation du programme des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il y a lieu de déterminer les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Suivant la présentation du règlement établissant la tarification et la taxation applicable à l'exercice financier 2017 par Monsieur le Maire;

Il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le règlement numéro 613 établissant les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2017 soit adopté tel que présenté.

----- A D O P T É E -----

Période de question

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

310-12-2016

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 35.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière